

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/154

FINANCES LOCALES (7.5)

**Subvention d'investissement pour
le Centre d'Animation du Rocher
et de la Rue de Calais (C.A.R.C.)**

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20231115-DEL154CM151123-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le sept novembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUIILLERIE,
M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND,
Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DELVA
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023 fixant le budget primitif de la Commune pour l'année 2023,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative,

Considérant que l'association concernée a déposé un dossier de demande de subvention d'investissement et participe bien au développement d'actions d'intérêt public local,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gaël DUHAMEL, adjoint au Maire délégué à la Vie Associative,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accorder au Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais (C.A.R.C.), au titre de l'année 2023, une subvention d'investissement de 7 000 €, étant entendu que cette dépense est inscrite au budget 2023 de la Commune (chapitre 20, sous l'article 20421 "subventions d'équipement aux personnes de droit privé"),

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser ces subventions à l'association précitée,

Dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération serait inférieur aux prévisions ci-dessus énoncées, cette subvention sera recalculée à la baisse : le taux de participation sera alors appliqué au coût définitif du projet et au montant réel des dépenses.

S'il s'avère que le coût définitif de l'opération est supérieur aux prévisions ci-dessus énoncées, l'aide financière demeure en tout état de cause plafonnée au montant maximum ci-dessus indiqué.

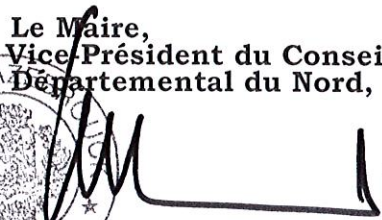
Au cas où l'opération pour laquelle la subvention d'équipement a été accordée, ne serait pas réalisée dans les deux ans suivant la notification de la décision d'attribution de la subvention, la décision sera réputée caduque et l'association sera tenue de rembourser les sommes versées.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier (notamment les conventions portant sur les modalités d'attribution de cette subvention).

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND